



## ACCEPTATION DE LA NOTIFICATION

Vu la demande d'autorisation introduite le 30/05/2017

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le produit biocide:

**PM-420 Actibon** est autorisé conformément à l'article 20 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cette notification reste valable jusqu'au 31/12/2024 ou jusqu'à la date d'approbation de la substance active pour le type de produit 2 conformément au règlement (UE) nr 528/2012.

### §2. Les dispositions imposées par l'article 36, §5 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans la notification:

- Nom et adresse du notifiant:

BONET ESPECIALITATS HIDROQUIMIQUES SLU

Holanda 43-45

ES 08520 Les Franqueses del valles

Numéro de téléphone: 0034938465336 (du responsable de la mise sur le marché)

- Appellation commerciale du produit: PM-420 Actibon

- Numéro de notification: NOTIF1132

- Utilisateur(s) autorisé(s):

- o Grand public et professionnels

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Précurseur bromure de sodium (CAS 7647-15-6) : teneur : 32 %
--

Substance active générée in situ brome actif (CAS -): teneur maximale : 0.000235 %
--



- Type de produit et usage en vue duquel le produit est notifié:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Exclusivement pour le traitement algicide de l'eau de piscine. Le précurseur bromure de sodium doit être mélangé avec de l'hypochlorite de sodium ou de l'hypochlorite de calcium dans l'eau pour générer in-situ du brome actif.

- Symboles de danger et indications de danger selon la directive 67/548/CEE pour le précurseur et pour le produit biocide: /
- Pictogrammes de danger, mentions de danger et mentions d'avertissement selon la directive CLP pour le précurseur et le produit biocide: /

### §3. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant PM-420 Actibon:

BONET ESPECIALITATS HIDROQUIMIQUES SLU , ES

- Fabricant du Bromure de sodium (CAS 7647-15-6), précurseur pour la génération in situ de brome actif (CAS -) (par réaction du bromure de sodium avec de l'hypochlorite de sodium ou hypochlorite de calcium dans l'eau) :

ICL Europe Cooperatief U.A., NL

### §4. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cette notification et tombent sous la responsabilité du détenteur de la notification.
- L'acceptation de la notification est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 39 de l'AR du 8/5/2014 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 40 de l'AR du 8/05/2014. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).



§5. Classification du précurseur et du produit biocide:

- Concerné par le circuit libre
- Danger selon la directive 67/548/CEE : /
- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP- GHS : /

§6. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 0,0

Bruxelles,

Notification le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Diensthooft cel biociden - Chef de service de la cellule biocides  
A. Rihoux

08/11/2017 12:57:26